



Société anonyme au capital de 232 741 851 euros  
Siège social : 43, rue Bayen - 75017 Paris  
R.C.S. Paris 552 030 967

## **DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES QUI SERA SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES CONVOQUEE POUR LE 21 MAI 2007**

---

Etabli en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le présent descriptif du programme de rachat d'actions a pour objet d'indiquer les objectifs et les modalités du nouveau programme de rachat par la société Valeo (la « Société ») de ses propres actions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour le 21 mai 2007

---

Valeo est un groupe industriel indépendant entièrement dédié à la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes intégrés et de modules pour l'automobile et les poids lourds.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext.

### **A. – PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

Le Conseil d'Administration de Valeo souhaite que la Société continue à disposer d'un programme de rachat d'actions.

A cette fin, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires convoquée pour le 21 mai 2007 de mettre fin à la cinquième résolution votée par l'Assemblée Générale du 17 mai 2006 et d'autoriser, à travers le vote de la cinquième résolution, la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'AMF et du Règlement Européen n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

**1°) Date de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à autoriser le nouveau programme de rachat d'actions**

Le nouveau programme de rachat d'actions sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 mai 2007.

**2°) Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur**

Au 15 mai 2007, le nombre total d'actions détenues de manière directe ou indirecte par Valeo est de 584 377 actions, représentant 0,75 % du capital de la Société.

**3°) Répartition par objectifs des actions détenues par Valeo**

Au 15 mai 2007 :

- 559 377 actions sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions de la Société; et
- 25 000 actions sont affectées à la mise en œuvre du contrat de liquidité conclu avec CA Cheuvreux le 22 avril 2004 et modifié par avenant le 24 juin 2005, en conformité avec la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (A.F.E.I.) approuvée par l'AMF le 22 mars 2005.

**4°) Objectifs du nouveau programme de rachat d'actions**

Dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 mai 2007, Valeo envisage de procéder ou de faire procéder au rachat de ses propres actions, en vue:

- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce; ou
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail; ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière; ou
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale extraordinaire de la vingt-quatrième résolution ci-après et dans les termes qui y sont indiqués ; ou;
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou;

- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Valeo par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers; ou
- de la réalisation d'opérations d'achats, ventes ou transferts par tous moyens par un prestataire de services d'investissement, notamment dans le cadre de transactions hors marché.

**5°) Part maximale du capital à acquérir et nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions**

La part maximale du capital dont le rachat sera autorisé dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions sera de 10% du nombre total des actions composant le capital de la Société (celui-ci étant, à titre indicatif, composé de 77 580 617 actions au 15 mai 2007), étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital social.

Conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce, le nombre d'actions que Valeo détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra dépasser 10% des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

Compte-tenu des titres déjà détenus, soit 584 377 actions au 15 mai 2007 (0,75 % du capital) et sous réserve des éventuels ajustements affectant le montant du capital de la Société postérieurement à l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2007, les rachats pourront porter sur 7 173 685 actions (9,25% du capital).

Les titres que Valeo se propose d'acquérir sont exclusivement des actions.

**6°) Prix d'achat unitaire maximum autorisé**

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions sera de 60 euros par action, étant précisé que ce prix pourra être ajusté en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant maximal global autorisé pour la réalisation du nouveau programme de rachat d'actions sera fixé à 600 millions d'euros, frais et commissions inclus. Valeo se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé.

**7°) Durée du nouveau programme de rachat d'actions**

Conformément à la cinquième résolution qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 mai 2007, le nouveau programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de dix-huit mois suivant la date de tenue de l'Assemblée, soit jusqu'au 21 novembre 2008.

**B. – SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR VALEO SUR SES PROPRES TITRES DU  
13 MAI 2006 AU 15 MAI 2007**

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 15 mai 2007 : **0,75%**

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : **6 250 000**

Nombre de titres détenus en portefeuille au 15 mai 2007 : **584 377**

Valeur comptable du portefeuille au 15 mai 2007 : **19 325 353,00 euros**

Valeur de marché du portefeuille au 15 mai 2007 : **23 427 673,93 euros**

**1°) Opérations réalisées du 18 mai 2006 au 15 mai 2007**

L'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2006 a, aux termes de sa cinquième résolution, autorisé le Conseil d'Administration à acheter des actions de la Société.

Dans le cadre de ce programme, les opérations réalisées sur les actions propres au cours de la période du 18 mai 2006 au 15 mai 2007 ont été les suivantes :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 15 mai 2007			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
<b>Période du 18/05/2006 au 15/05/2007</b>						
Nombre de titres	<b>932 001</b>	<b>1 054 501</b>	Options d'achat achetées	Achats à termes	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne						
Cours moyen de la transaction (€)	<b>29,35</b>	<b>29,56</b>				
Prix d'exercice moyen (€)						
Montants (€)	<b>27 356 406,53</b>	<b>31 173 314,61</b>				

Tous les achats et ventes de titres mentionnés dans le tableau de flux bruts cumulés ci-dessus ont été réalisés dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec CA Cheuvreux le 22 avril 2004 tel que

modifié par avenant en date du 24 juin 2005. Valeo n'a pas recouru à des produits dérivés dans le cadre de ce programme.

**2°) Opérations réalisées du 13 mai 2006 au 17 mai 2006**

Au cours de la période du 13 mai 2006 (jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme de rachat d'actions a été établi) au 17 mai 2006, les opérations réalisées sur les actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2005 ont été les suivantes :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 17 mai 2006			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
<b>Période du 13/05/2006 au 17/05/2006</b>						
Nombre de titres	<b>60 000</b>	<b>17 500</b>	Options d'achat achetées	Achats à termes	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne						
Cours moyen de la transaction (€)	<b>31,52</b>	<b>33,91</b>				
Prix d'exercice moyen (€)						
Montants (€)	<b>1 891 400,00</b>	<b>593 455,69</b>				

Tous les achats et ventes de titres mentionnés dans le tableau de flux bruts cumulés ci-dessus ont été réalisés dans le cadre du contrat de liquidité susvisé. Valeo n'a pas recouru à des produits dérivés dans le cadre de ce programme.